

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 7 décembre 2020, à 20 h à huis-clos à la salle communautaire située au 3, 9^E Avenue, Daveluyville (dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public).

Comme la séance se fait à huis clos, la retranscription intégrale des délibérations est faite dans le procès-verbal.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
 M. Raynald Jean, conseiller no. 1
 M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
 M. Réal Savoie, conseiller no. 3
 M. Alain Raymond, conseiller no. 4
 M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
 Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

Ouverture de La directrice générale adjointe et greffière, Mme Pauline Vrain, assiste
l'assemblée également à la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2020-12-486. **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de
Adoption de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2020-12-487. **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire
Adoption du du lundi 23 novembre 2020 a été soumise pour approbation à chaque
procès-verbal de membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les
la séance Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers MRC d'Arthabaska
M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 25 novembre dernier, les points suivants ont été abordés :

- 1- Les deux règlements 80 et 82 pour modifier le règlement de zonage pour la Ville de Daveluyville ont été adoptés;
- 2- Nomination des membres pour les différents comités;
- 3- Une résolution d'appui au Comité de survie d'Avenues Santé Bois-Francs a été adoptée par la MRC.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Demande d'aide financière – Centre de prévention suicide	Réception d'une correspondance du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable demandant une aide financière de 300 \$ pour l'année 2020-2021. Le budget des dons et commandites ayant été affecté en totalité, le conseil prend acte, sans donner suite.
Campagne annuelle du Partage alimentaire Daveluyville	Réception d'une demande de financement pour la campagne annuelle des paniers de Noël 2020. Considérant que la Ville de Daveluyville a remis au Partage alimentaire de Daveluyville la balance d'inventaire des produits alimentaires du restaurant du Centre sportif Piché, le tout d'une valeur approximative de 850 \$, le conseil prend acte, sans donner suite.
Demande d'aide financière – Ô Rivage	Réception d'une correspondance de l'organisme Ô Rivage, anciennement L'Unité Domrémy, demandant une aide financière pour l'année 2021. L'organisme communautaire œuvre à la prévention des dépendances par la promotion de saines habitudes de vie. Le budget des dons et commandites ayant été affecté en totalité, le conseil prend acte, sans donner suite.
Demande d'aide financière Agri-Ressources Arthabaska-Érable	Réception d'une correspondance de l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable demandant une aide financière pour l'année 2021. Agri-Ressources est une coalition d'organismes qui regroupe des représentants bénévoles de différents secteurs du milieu agricole et du milieu financier, qui œuvrent en réseau d'interventions et d'actions pour contrer la détresse psychologique en milieu agricole. Le budget des dons et commandites ayant été affecté en totalité, le conseil prend acte, sans donner suite.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2020-12-488.
Comptes du 1^{er} novembre au 3 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 1^{er} novembre au 3 décembre 2020 de la Ville de Daveluyville totalisant 389 149.76 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 1^{er} novembre au 3 décembre 2020.

Dépôt par la trésorière de la liste des comptes à recevoir au 1^{er} décembre 2020

La trésorière dépose l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en date du 1^{er} décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 511 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Dépôt par la greffière de la liste de déclaration des intérêts pécuniaires

La greffière dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil reçus en date du 1^{er} décembre 2020, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Dépôt par la greffière du registre des dons, avantages ou marques d'hospitalité reçus en date du 1^{er} décembre 2020

La greffière dépose le registre des dons, avantages ou marques d'hospitalité reçus en date du 1^{er} décembre 2020, conformément à l'article 6, alinéa 7 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1.).

2020-12-489.
Adhésion au journal le Causeur pour l'année 2021

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de réserver chaque mois deux pages dans le journal Le Causeur pour les publications de la Ville, pour un montant total de 1 000 \$ pour l'année 2021 puisqu'un crédit de 200 \$ a été émis pour l'année 2020 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil et aucune question n'a été reçue par écrit par les citoyens, tel que prescrit dans l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-12-490.
Prévisions budgétaires 2021 - Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte** et sur recommandation des représentants de la ville au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes, avec un budget annuel de 360 394 \$, représentant une quote-part de 253 746 \$ pour la Ville de Daveluyville, soit 240 864 \$ pour le service d'incendie et 12 882 \$ pour le service de premiers répondants.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de novembre 2020, 13 permis ont été émis, totalisant 1 807 747 \$.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2020-12-491.
Appui aux services - Partenaires 12-18

CONSIDÉRANT l'offre de services de Partenaires 12-18 envers les adolescents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services répond à des besoins;

CONSIDÉRANT l'engagement de Partenaires 12-18 à nous fournir les rapports requis pour nous assurer de la bonne utilisation et de la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés ;

CONSIDÉRANT QUE Partenaires 12-18 travaille en partenariat avec les organismes du milieu et les ressources locales ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à contribuer financièrement selon un « per capita »

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

de 2.70 \$, soit 6 307.20 \$ afin de recevoir les services d'accompagnement et de formations jeunesse de Partenaires 12-18 pour l'année 2021.

2020-12-492.
Aide financière
2021 - Carrefour
des générations

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour des générations est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de contrer l'isolement et la pauvreté tant sociale, psychologique, physique que monétaire aux personnes résidant sur le territoire de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée est calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de notre localité;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la contribution financière pour l'année 2021 se chiffre à 2 336 \$, soit 1 \$ par habitant. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2020-12-493.
Décompte
progressif no. 10
- Lot 1 - Projet de
réfection du
Centre sportif et
abrogation de la
résolution
2020-08-416.

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-74. qui approuvait la soumission de Construction G. Therrien (2010) inc. au montant de 4 187 390 \$, taxes incluses, pour les travaux de l'aréna - Lot 1;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-143. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 63 792.85 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-153. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 451 823.13 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-07-168. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 553 621.18 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-185. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 4 au montant de 466 590.40 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-206. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 5 au montant de 784 560.20 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-231. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 6 au montant de 568 831.34 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-250. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 7 au montant de 649 826.28 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-275. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 8 au montant de 176 074.62 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-327. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 9 au montant de 2 615.91 \$;

CONSIDÉRANT la négociation entre les architectes et la firme Construction G. Therrien (2010) inc., il y a lieu d'abroger la résolution 2020-08-416. puisque la dépense du décompte progressif no. 10, lot 1 a diminué;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'abroger** la résolution 2020-08-416. et de la remplacer par cette dernière;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- 2- D'autoriser Mme Tammy Voyer, directrice générale, à signer le décompte progressif no. 10 – Lot 1, produit par Construction G. Therrien (2010) inc. en date du 31 mai 2020;
- 3- D'accepter le décompte progressif numéro 10, établi au montant de 165 897.41 \$ au crédit, relativement au projet de réfection du centre sportif – Lot 1 et tel que recommandé par M. Alain Côté, architectes de la firme Lemay Côté architectes inc.

2020-12-494.
Décompte
progressif no. 10
– Lot 2 - Projet de
réfection du
Centre sportif

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-75. qui approuvait la soumission de Construction G. Therrien (2010) inc. au montant de 2 662 706 \$, taxes incluses, pour les travaux de l'aréna – Lot 2;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-144. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 18 998.47 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-154. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 236 816.54 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-07-169. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 310 578.41 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-186. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 4 au montant de 370 194.90 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-207. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 5 au montant de 331 888.56 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-232. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 6 au montant de 362 006.73 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-251. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 7 au montant de 396 190.51 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-276. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 8 au montant de 202 451.66 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-328. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 9 au montant de 140 463.47\$;

CONSIDÉRANT la négociation entre les architectes et la firme Construction G. Therrien (2010) inc., il y a des modifications à apporter;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- D'autoriser Mme Tammy Voyer, directrice générale, à signer le décompte progressif no. 10 – Lot 2, produit par Construction G. Therrien (2010) inc. en date du 30 septembre 2020;
- 2- D'accepter le décompte progressif numéro 10, établi au montant de 9 064.94 \$ au crédit, relativement au projet de réfection du centre sportif – Lot 2 et tel que recommandé par M. Alain Côté, architectes de la firme Lemay Côté architectes inc.

2020-12-495.
Prévisions
budgétaires 2021
– Bibliothèque
municipale
scolaire

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes** et sur recommandation des représentants de la ville au Conseil d'administration de la bibliothèque, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 de la bibliothèque, pour un montant global de l'ordre de 30 592 \$, représentant une quote-part de 25 836 \$ pour la Ville de Daveluyville.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

Dépôt de la première Politique jeunesse de la MRC d'Arthabaska

À l'occasion d'une conférence de presse virtuelle, la MRC d'Arthabaska a procédé au lancement de la première Politique jeunesse de la MRC d'Arthabaska le vendredi 20 novembre 2020, soit précisément trois ans après l'obtention de l'accréditation MRC amie des enfants (MAE) alors que nous devenions la première MRC à être reconnue ainsi. La MRC entend soutenir le développement de nos jeunes citoyens et citoyennes qui représentent une richesse et notre avenir collectif.

Le document est disponible pour consultation au :
<https://munidata.ca/upload/contentsFile/file/Ing/4235fr-CA.pdf>

AFFAIRES NOUVELLES

2020-12-496.
Transport adapté
Rouli-Bus -
Prévisions
budgétaires 2021

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 du Transport adapté Rouli-Bus, représentant une quote-part de 7 026.04 \$ pour la Ville de Daveluyville.

2ÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil et aucune question n'a été reçue par écrit par les citoyens, tel que prescrit dans l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

2020-12-497.
Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 34.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière